



**Le réseau périnatal lorrain
un projet, une aventure ...
des avancées
une ambition**

***Le bateau est le symbole rêvé d'une microsociété expérimentale
où tous les professionnels travaillent ensemble pour réaliser le même rêve : servir la périnatalité***



Le réseau périnatal lorrain

un modèle de réseau intégré

XV^{ème} Journée Régionale d'Hémovigilance

Alain Miton
Chargé d'Enseignement – UdL - Faculté de Médecine

Maternité Régionale Universitaire Nancy

Réseau Périnatal Lorrain

Le réseau périnatal lorrain

un projet

Dispositions législatives et réglementaires

Décrets n° 98-899 / 98-900

Décret n° 2002-1463 : critères de qualité et conditions d'organisation, de fonctionnement

Loi du 4 mars 2002 : **définition des réseaux de santé** – information du patient

Loi n° 2004-806

ANAES-HAS : guide d'évaluation 2004

DHOS circulaire n° 2006-151 : cahier des charges des réseaux de santé en périnatalité

DHOS circulaire n° 2007-88 : orientations en matière de réseaux de santé à destination des ARH et URCAM

Le réseau périnatal lorrain

un projet

- > **circulaire n° 300 du 4 juillet 2005**
relative à la promotion de la **collaboration médico-psychologique en périnatalité**
- > **Code de la Santé Publique**
Loi n° 2004-800 du 6 août 2004 art. 23 1° Journal Officiel du 7 août 2004 article L2131-1
- > **Loi n° 2004-806 du 9 août 2004** relative à la politique de santé publique - circulaire DHOS/O1/2005/67 du 7 février 2005
relative à **l'organisation des transports de nouveau-nés** nourrissons et enfants
- > **décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005**
relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code.

Le réseau périnatal lorrain

un projet

- > **circulaire du 30 mars 2006** relative au **cahier des charges national des réseaux en périnatalité**
- > **décret n° 2006-576 du 22 mai 2006** relatif à la médecine d'urgence et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)
- > **circulaire DHOS 01/2006/273 du 21 juin 2006**
relative à l'organisation des **transports périnataux** des mères
Les transferts infirmiers inter hospitaliers : TIIH.
- > **circulaire DHOS/O1/O3/CNAMTS no 2006-151 du 30 mars 2006** relative au **cahier des charges** national des réseaux de santé en périnatalité
- > **Recommandations de SAMU de France** (janvier 2004) **organisation**

Le réseau périnatal lorrain

un projet

- > **décret du 1er août 2006** relatif au décès des personnes hospitalisées et aux enfants pouvant être déclarés sans vie _ **mort-nés**
- > **circulaire DHOS/O3/CNAM n° 2007-88 du 2 mars 2007** relative aux orientations de la DHOS et de la CNAMTS en matière de réseaux de santé et à destination des ARH et des URCAM
- > **décret n° 2007- 877 du 14 mai 2007** relatif aux missions des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
- > **décret n° 2007- 973 du 15 mai 2007** relatif au fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS - FIR)

Le réseau périnatal lorrain

un projet

- **décret n° 2009-** du 23 juin 2009 *rôle des réseaux périnataux dans le dépistage* de la trisomie 21
- **LOI n° 2009-879** du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires _ loi HPST
 - le patient / l'objectif de santé public
 - le territoire de santé / la politique régionale, nationale d'organisation des soins
 - les coopérations d'établissement : CHT...GCS
- >> **nouvelle mission des réseaux** : - formation des professionnels
 - élaboration des recommandations
 - évaluation des pratiques
 - participation aux réflexions stratégiques régionales avec ARS

Le réseau périnatal lorrain

un projet

- **arrêté du 23 juin 2009** *rôle des réseaux périnataux dans le dépistage* de la trisomie 21
- **Loi n° 2009-879** du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux **territoires**
- **Loi n° 2011-814** du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique
- **Arrêté du 23 avril 2012** relatif à l'organisation du dépistage de la surdité permanente néonatale *au dépistage de la surdité*

Le réseau périnatal lorrain

un projet

Plan périnatalité 2005 - 2007

*Objectifs : organiser une prise en charge globale et continue de la femme enceinte et de son ou ses enfants en amont et en aval de la naissance - **réduire la mortalité maternelle et périnatale***

- > sécurité physique, psychologique et sociale de la mère et de l'enfant
- > prévoir l'**orientation des mères** vers les maternités disposant de l'environnement adapté à leur **niveau de risque**
- > développer les transferts in utero TMFIU_ assurer les transferts néonataux TNN
(conventions inter-établissement ; recommandations de bonnes pratiques, protocoles communs...)
- > mise en place d'une **régulation régionale**
mission d'expertise sur les situations à risques hémovigilance – RAI + femmes enceintes
mise en œuvre du Groupe de suivi Régional des Agglutinines Irrégulières
- > assurer une couverture de l'ensemble du territoire

Le réseau périnatal lorrain

un projet

Plan périnatalité 2005 - 2007

*Objectifs : organiser une prise en charge globale et continue de la femme enceinte et de son ou ses enfants en amont et en aval de la naissance - **réduire la mortalité maternelle et périnatale***

> Interventions coordonnées des professionnels concernés :

- hospitaliers, libéraux, réseau de proximité : HAD ...services sociaux...
- généralistes, médecin de PMI ...médecins médecine physique pédiatrique ,
- auxiliaires médicaux : kiné, infirmiers- puéricultrices ...
- imageurs : radiologues, échographistes ...
- obstétriciens , anesthésistes , pédiatres , sages femmes
- pédopsychiatre, psychologues.....
- biologistes_ laboratoires publics, privés

- **développer les pratiques de travail en réseau** — RAFAEL_GSRAIcommissions

- améliorer la reconnaissance des professionnels (annuaire régional ...réseau de coopération)

développer une offre plus humaine et plus proche

Le réseau périnatal lorrain

un projet

Loi du 21 juillet 2009 _ loi HPST « Hôpital, Santé, Patient, Territoire »

art 118 - transformation des ARH en ARS

art 49 loi n° 20096584 - décret 2010-809 CSP - nouveau schéma régional offre de soins –

territoires de permanence des soins - PDS

nouvelles missions

- organiser une prise en charge globale et continue, multidisciplinaire, multiprofessionnelle

- organiser le partage de l'information médicale ...

- informer et accompagner les parents

> usagers – *les informés qu'ils s'inscrivent dans un Réseau*

> preuve de cette information –

disponible sous le forme d'une signature ?

Le réseau périnatal lorrain

un projet

Dispositions législatives et réglementaires

Plan périnatalité

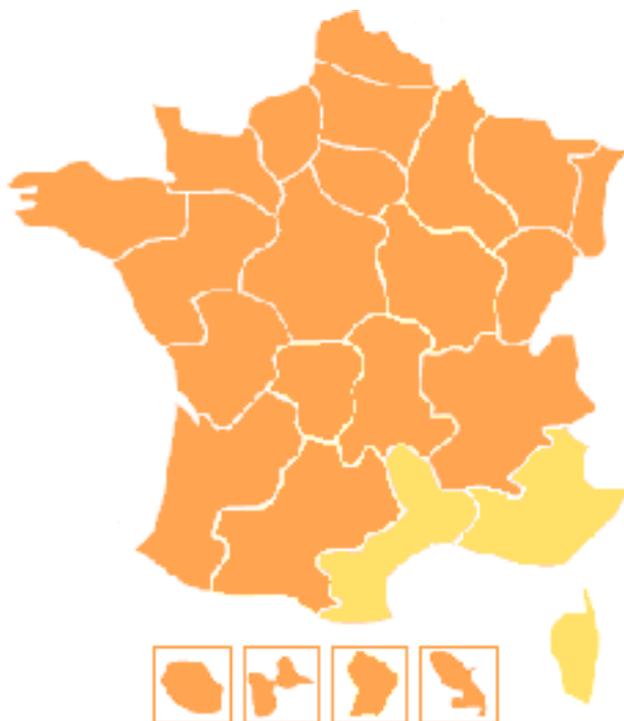
Humanité – Proximité – Sécurité - Qualité

Loi HPST

Hôpital – Patient – Santé - Territoire

Le réseau périnatal lorrain

un projet



France

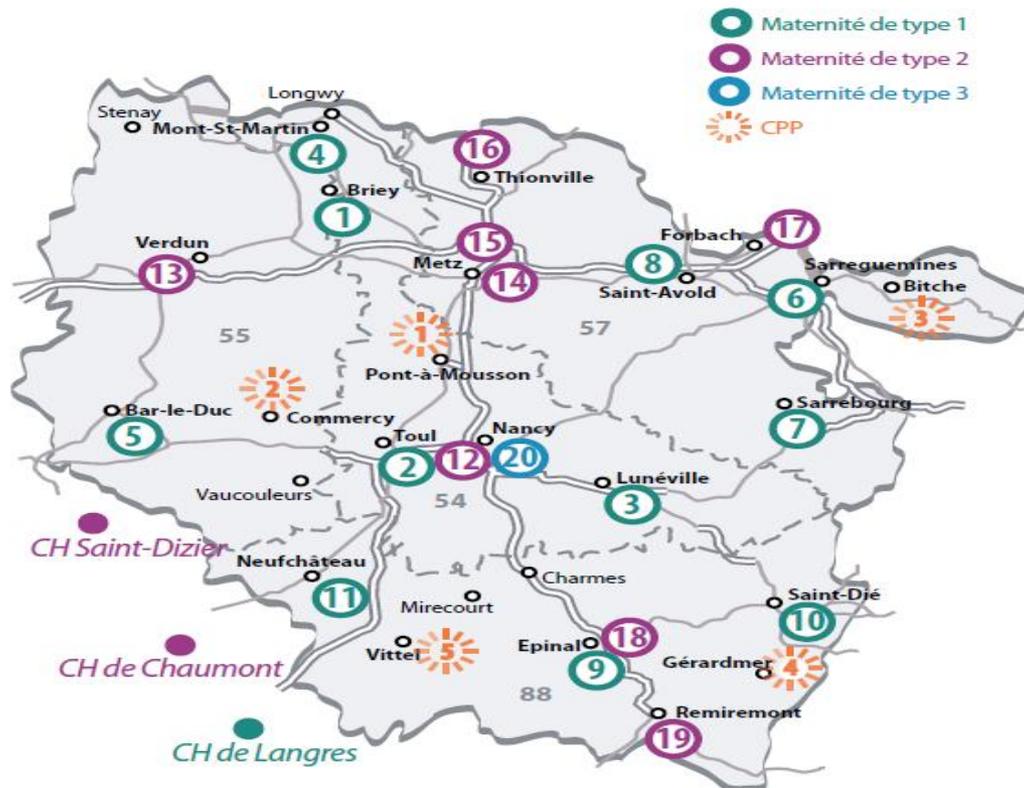
- 70 réseaux dont 53 territoriaux
 - 5 réseaux parisiens
 - 9 réseaux de proximité
- > 592 maternités
 - en 2010 : 801018
 - en 2011 : 827 000 naissances
 - en 2012 : 826 762

Lorraine 2010 : 26670 naissances

- 19 maternités
- 5 CPP

Le réseau périnatal lorrain

un projet



Lorraine

19 maternités

5 CPP - Centres Périnataux de Proximité

ES hors région 3

Projet de convention avec les maternités du Luxembourg

Le réseau périnatal lorrain

un projet

décret n° 98- 899

trois niveaux de soins pour les établissements pratiquant l'Obstétrique

type I grossesses non pathologiques – *pas de service de néonatalogie*

type II prise en charge des grossesses à haut risque foetal

II a même site - proximité immédiate service de néonatalogie

II b même bâtiment - *proximité immédiate*

service de néonatalogie-soins intensifs

type III accueil des grossesses à très haut risque materno-foetal

unité géographique- même bâtiment - *proximité immédiate*

service de néonatalogie-soins intensifs-réanimation néonatale

Le réseau périnatal lorrain

un projet

Structure associative régionale

19 maternités – 5 Centres Périnataux de Proximité

26670 naissances

➤ Objectifs

usagers :

Humanité, proximité, sécurité, qualité

adhérents

réunion régulière hebdomadaire du bureau

réunion trimestrielle du conseil de coordination

réunion annuelle - Assemblée Générale

- Journée du réseau (formation, vie du réseau....)

Le réseau périnatal lorrain

un projet

Humanité

> équité dans la prise en charge - **égalité d'accès aux soins**

- pérennité des financements !

> information sur le réseau – conséquences pratiques

site internet

www.reseauperinatallorrain.org

lettre du réseau

publication de Recommandations Professionnelles

> accompagnement des couples et des familles

Le réseau périnatal lorrain

un projet

Proximité

- › répondre aux besoins des patients dans leur bassin de population
- › conventions inter-établissement
- › ouverture aux réseaux de proximité – réseau HAD, de soins
relation avec les réseaux territoriaux
- › ouverture vers les professionnels de ville – *enjeu pour demain*
- › utilisation du vecteur internet : site - webconférence – réseaux sociaux
« casser les distances, réduire l'indisponibilité »

Le réseau périnatal lorrain

un projet

Sécurité

mère

- sécurité optimale physique, **psychologique et sociale** de la mère
- organisation des transferts maternels = **transfert in utero**
- régulation – orientation régionales – **grading du risque/ grossesse**

enfant _ n-né

- sécurité optimale physique, psychologique et sociale de l'enfant
- organisation des transferts des nouveau-nés - **transfert néonataux**

Le réseau périnatal lorrain

un projet

Qualité

démarche d'Assurance Qualité

- > **bilan annuel d'activité** - évaluation extérieure du Réseau CNEH
- > évaluation des transferts – fiches incidents
- > évaluation des enfants vulnérables – **réseau RAFAEL**
- > mise à disposition de protocoles médicaux
- > dossier médical informatisé partagé – **cahier des charges régional**

Le réseau périnatal lorrain

un projet

- **Objectifs**

- amélioration des indicateurs périnatals

 - diminution de la morbi-mortalité maternelle

 - diminution de la morbi-mortalité périnatale et néonatale

- améliorer la prise en charge globale et individuelle

 - analyser les mécanismes et les enjeux psychosociaux

 - du cercle vicieux : surmédicalisation / judiciarisation de la naissance

Le réseau périnatal lorrain

un projet

- **Objectifs**

- **optimisation de la prise en charge des femmes enceintes
de leurs nouveau-nés**

- . amélioration de la coordination des professionnels de la périnatalité

- . homogénéisation des pratiques professionnelles

- . homogénéisation de la prise en charge des femmes enceintes et/ou de leur enfant

- dans un établissement de santé ayant un niveau de soins adapté à leur risque médical

Le réseau périnatal lorrain

un projet

principaux bénéficiaires des réseaux

les femmes-mères et leur enfant

satisfaction des usagers +++

pas encore d'outil atteignant des critères suffisants de validité

définition usuelle de la satisfaction

écart entre un niveau de qualité attendu et le niveau de qualité perçu

les territoires de santé

– lutter contre la disparité géographique

raréfaction des professionnels

qualité – sécurité des soins

équité dans l'accessibilité aux soins

Le réseau périnatal lorrain

un projet

Problématique

avant même la grossesse

femmes identifiées

comme ayant des grossesses potentiellement à risque
du fait de conditions pathologiques préalables

sont prises en charge d'emblée par un circuit adapté à leur
problématique médicale - « **grading** »

Le réseau périnatal lorrain une aventure humaine

Problématique du transfert

le temps du transfert

logistique de territoire – régulation avec les SAMU

moment court sans grande valeur propre

source de difficultés pour le conjoint ou la famille

Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine

• Problématique du transfert

lors du séjour

> l'explication de qui fait quoi – dimension clé

culpabilité- état de contrition

se considérer comme n'étant pas une bonne mère

ne pas faire, n'avoir su faire ce qu'il faut

culpabilité renforcée par la stigmatisation consciente ou inconsciente des professionnels

meilleure arme est la capacité à faire comprendre

à démêler l'écheveau des causalités

Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine

Problématique du transfert

lors du séjour

> la cohérence des informations données 1

information souvent peu compréhensibles

- rapidité des prises de décisions
- multiplicité des intervenants et de leurs discours
- complexité des rôles et fonctions des acteurs

absence d'un praticien référent

- perte de repères pour les femmes
- nécessité de raconter plusieurs fois son histoire

de se laisser examiner par de *parfaits étrangers*

Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine

Problématique du transfert

lors du séjour

> la cohérence des informations données 2

temps d'appropriation de l'information est long

nécessite patience et cohérence de la part des intervenants

risque de confusion induite

imprécisions ,

erreurs d'information glanées auprès d'acteurs différents

majorée lorsque l'équipe qui a transféré, n'a assuré qu'une information partielle, au prétexte de rassurer la mère...

Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine

Problématique du transfert

lors du séjour

> la préservation du lien familial

information du conjoint-père de l'enfant

assurer un espace d'intimité – locaux spécifiques

aménager les horaires de visite

et leurs conditions de mise en œuvre

changer le code d'usage de l'hôpital

favoriser les réseaux de soutien hospitalier

à domicile

Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine

Problématique du transfert

lors du séjour

> la relation avec les professionnels

la relation avec les professionnels lors des visites

le lien privilégié avec les sages-femmes –

intermédiation indispensable

les relations hors soins - accompagnement spécifique

le recours au spécialiste psychologues / pedo-psychiatre

le soutien psychologique

la relation avec les professionnels ayant réalisé le transfert- interlocuteur des familles

fiche de liaison – informations-évaluation

Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine

Problématique du transfert

lors du séjour

> l'hypothèse du re-transfert

- rassurante - rapprochement vers le lieu de vie
 - reprise du contact avec le praticien traitant – RdV
- inquiétante sur le niveau de compétence
 - de l'établissement- de sa typologie
 - des acteurs de départ

nécessite une réassurance tranquille, sans équivoque

Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine

des avancées

- le dépistage de la trisomie 21
 - coordination des laboratoires agréés
 - analyse du risque – programmation du DPN
 - évaluation – groupe d’expert certification écho
- coordination des IMG en région – accompagnement psychologique
- partage des protocoles
- participation à l’élaboration du PDS-avec ARS

Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine

des avancées

- élaborations d'un cahier des charges DMP _ échanges des info/dossiers
- mise en place des CMM _ CREX et commissions « grading »
 - Assurance Qualité
 - optimisation des prises en charge
 - amélioration des coûts
- participation à l'élaboration du PDS-avec ARS _ Efficienc e et Performance
- observatoire du RPL sur les réseaux territoriaux _ référents

Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine

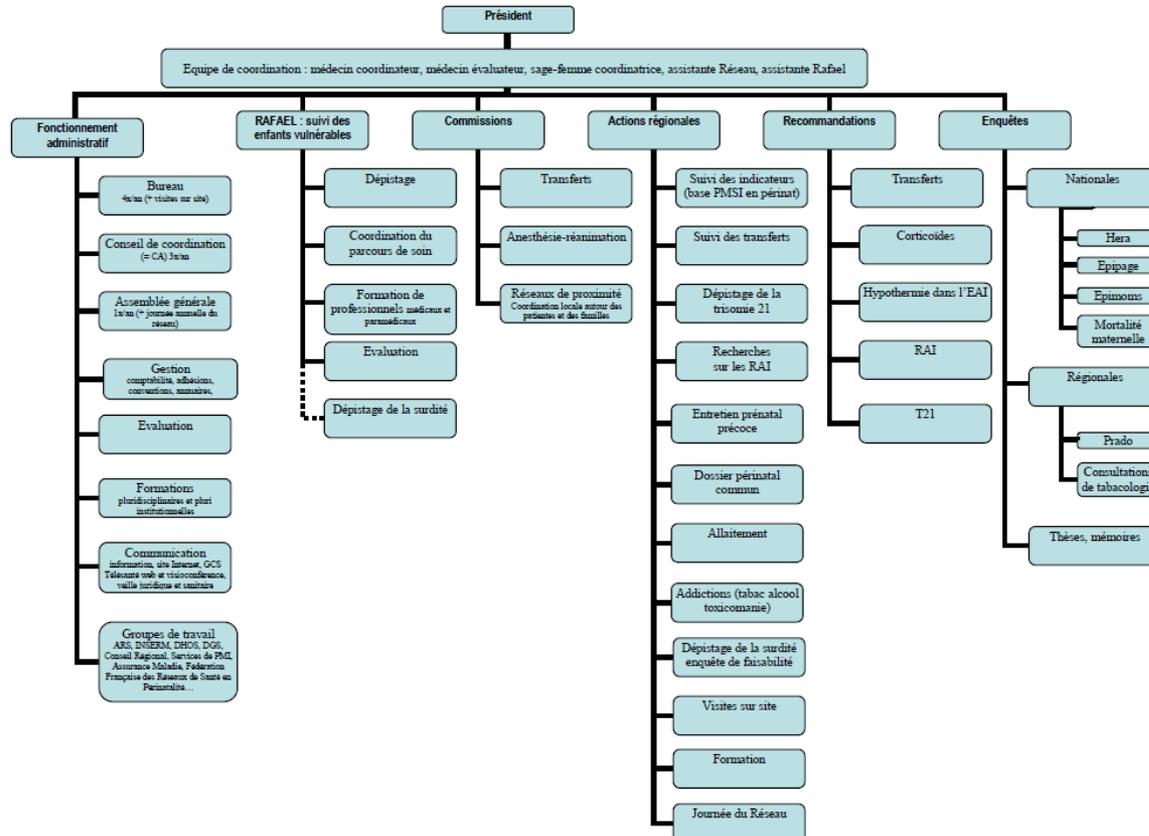
des avancées

- préparation de la mise en œuvre du dépistage de la surdité congénitale
réseau de dépistage >> réseau de prise en charge
- recherche en épidémiologie de la santé
participation aux études nationales _ EPIPAGE-EPIMOMS
analyse de la pertinence des soins- césariennes
- aide à la stratégie de territoire : maternité au Luxembourg - convention avec le RPL
futur aide à la création d'un réseau périnatal luxembourgeois
- concertation avec les professionnels sur la sécurité materno-fœtale – RAI
mise en œuvre du groupe régional de suivi des Agglutinines Irrégulières
préparation d'une journée régionale de formation

Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine

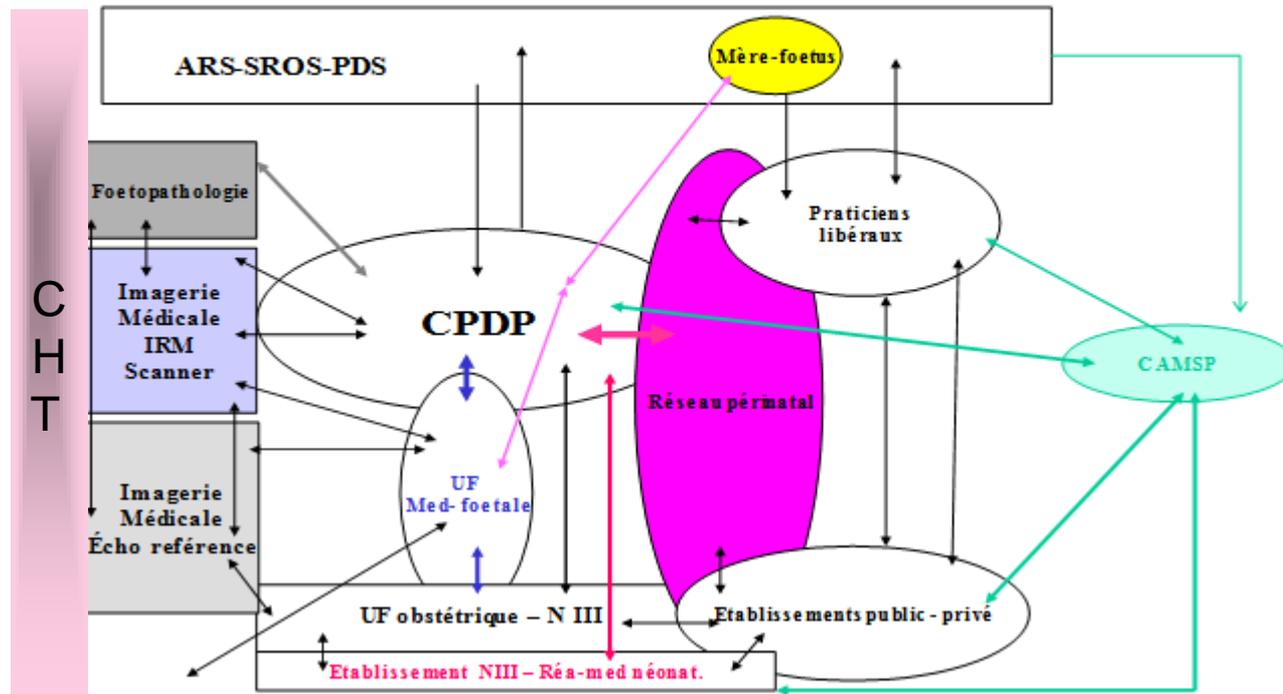
Activités du Réseau Périnatal Lorrain



Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine

Rpl _organigramme fonctionnel complexe _modèle de réseau intégré



Le réseau périnatal lorrain

une aventure humaine



*« Rien n'est possible sans les hommes,
mais rien n'est durable ...*

sans les institutions »

Jean Monnet